

### Compte Personnel de Formation (CPF)

Le Compte Personnel de Formation (CPF) permet **d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de la vie**. Alimenté chaque année, il permet de financer des parcours de formation qualifiant et certifiant. Les certifications délivrées doivent être inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou au Répertoire Spécifique, tous deux gérés par France Compétences.

### Nos formations éligibles au Compte Personnel de formation (CPF)



Retrouvez ci-dessous la liste des formations et blocs de compétences éligibles CPF.

À noter que le tarif CPF ne s'applique que **pour les personnes passant par l'application [Mon Compte Formation](#)**.

#### Insertion sociale

[Conseiller/Conseillère en insertion : Chargé.e d'accompagnement social et professionnel \(CRN001\)](#)  
[Licence professionnelle – intervention sociale : Coordonnateur.trice de projets en insertion sociale et professionnelle \(LP110\)](#)

#### Management de la santé

[Licence professionnelle - Management des organisations, spécialité gestion des établissements sanitaires et sociaux et médico-sociaux \(LP11502\)](#) **HYBRIDE**  
[Certificat de compétence - Coordinateur d'activités et de soins en structure médico-sociale \(CC115\)](#) **HYBRIDE**

#### Psychologie du travail

##### Blocs de compétences\*

[Bloc de compétences - Maîtriser les prérequis épistémologiques et disciplinaires en psychologie \(CPN74B10\)](#)  
[Bloc de compétences - Maîtriser les référentiels théoriques et les cadres méthodologiques nécessaires à l'analyse et à l'intervention en psychologie du travail/clinique du travail \(CPN74B20\)](#)  
[Bloc de compétences - Conduire un accompagnement individuel et collectif en psychologie du travail/clinique du travail \(CPN74B30\)](#)

#### Accessibilité et handicap

[Licence professionnelle – Chef-fe de projet handicap et emploi \(LP11501\)](#) **HYBRIDE**

#### Ergonomie

##### Blocs de compétences\*

[Bloc de compétences - Santé et performance au travail. Rencontre avec l'ergonomie \(MR142B10\)](#)  
[Bloc de compétences - Concepts et méthodes pour l'analyse ergonomique du travail \(MR142B20\)](#)

#### Management et innovation

[Certificat de spécialisation Design collaboratif \(CS79\)](#)

## Formation de formateur

[Certificat de compétences - Superviser l'ingénierie pédagogique des modules de formation multimodale](#) (CC168)

HYBRIDE

[Titre RNCP Niveau 6 - Responsable Projets de formation](#) (CPN98)

HYBRIDE

### Blocs de compétences\*

[Bloc de compétences - Analyser le travail en vue de concevoir des projets de formation, de développement des compétences et de certification](#) (CPN98B10)

NOUVEAU

HYBRIDE

[Bloc de compétences - Concevoir, gérer et piloter des projets \(actions, dispositifs, parcours\) de formation et de certification](#) (CPN98B20)

NOUVEAU

HYBRIDE

[Bloc de compétences - Superviser l'ingénierie pédagogique des modules de formation multimodale](#) (CPN98B30)

NOUVEAU

HYBRIDE

[Bloc de compétences - Accompagner les personnes dans leurs parcours de formation et de transition professionnelle](#) (CPN98B40)

NOUVEAU

HYBRIDE

\* Un bloc de compétences est une partie d'un diplôme, qui permet de faire reconnaître ses connaissances via la formation continue. C'est aussi un moyen d'adapter la formation avec sa vie professionnelle, en privilégiant un format plus court.

## Une question ? Un projet ?

Nos équipes sont à votre écoute pour toute question relative au CPF ou pour vous accompagner dans votre projet professionnel.

Contactez-nous

A qui s'adresse le CPF ?

Le compte personnel de formation (CPF) est un **compte individuel destiné à tous les actifs**, abondé en euros chaque année et utilisable dès 16 ans jusqu'à la retraite pour **se former tout au long de la vie et évoluer professionnellement**.

Il est destiné aux :

Salariés dont le temps de travail est supérieur à 50% du temps complet : 500€ / an (plafonné à 5 000€)

Salariés dont le temps de travail est inférieur à 50% du temps complet : proratisation dès 500€ / an octroyés à un plein temps

Salariés non qualifiés et personnes en situation de handicap : 800€ / an (plafonné à 8 000€)

Travailleurs indépendants : 500€ / an (plafonné à 5 000€)

Agents publics, sous réserve de l'accord de l'administration publique dont dépend l'agent (les compteurs CPF des fonctionnaires restent affichés en heures)

Demandeurs d'emploi : aucune alimentation durant les périodes de chômage (vous conservez les droits accumulés en période de travail)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le CPF est alimenté en euros et non plus en heures.

Depuis le 25 octobre 2022, la procédure de sécurité est renforcée grâce au service [France Connect +](#)

Sa mobilisation relève de la **seule initiative** du salarié, du travailleur indépendant ou du demandeur d'emploi. Un **abondement est possible** de la part de son organisation professionnelle (entreprise, Pôle Emploi...) en fonction de sa situation.

Comment connaître ses droits à la formation ?

Connectez-vous sur votre espace personnel sur le site internet **Mon Compte Formation** où vous pourrez consulter votre solde (crédité en euros chaque année et calculé au prorata du temps de travail en année N-1)

Comment utiliser son CPF ?

Vous pouvez utiliser votre CPF pour :

Suivre une formation certifiante inscrite au RNCP ou au répertoire spécifique RSCH

Acquérir un socle de connaissances et de compétences professionnelles

Réaliser un bilan de compétences

Valider des acquis de l'expérience (**VAE**)

Bénéficier d'un accompagnement et conseil à la création ou à la reprise d'entreprise

Peut-on utiliser son CPF pour se reconvertir ou changer de métier ?

Grâce au **CPF de transition**, les salariés souhaitant changer de métier ou de domaine d'activité peuvent faire financer des formations certifiantes (inscrites au RNCP) en lien avec leur projet professionnel.

**+ [En savoir plus](#)**

## Une question ?

**[Remplir le formulaire de demande](#)** ou appeler le  
**01 58 80 89 72**

*Du lundi au vendredi*

*(hors jours fériés)*

*De 09h30 à 12h00*

*et de 13h30 à 17h00*

## Votre inscription

**2 possibilités :**

**[S'inscrire en ligne](#)**

**[Bulletin d'inscription à télécharger](#)**

et à renvoyer par courrier à :

Cnam Entreprises  
Service inscription - Case B2B01  
292 rue Saint-Martin  
75003 Paris

ou par e-mail à : [entreprises.inter@lecnam.net](mailto:entreprises.inter@lecnam.net)

## Comment activer votre compte activité et connaître vos droits au CPF ?

Rendez-vous sur [moncompteformation.fr](http://moncompteformation.fr) et suivez les instructions.

### FranceConnect +

[FranceConnect+, comment ça fonctionne ?](#)